

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 A 17 HEURES 00

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BRAX, dûment convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Président.

Présents : Mesdames Khadija BENOUAHI, Anne LAMOTTE, Sylvette LASSERRE REY, Ghislaine LAVAL, Maryline SETZE et Messieurs Jacques BESSE, Jean-Michel DANDURAND, Christian PAYRASTRE.

Pouvoir : Monsieur Gérard QUARANTE donne pouvoir à Monsieur Christian PAYRASTRE
Madame Michelle BONACINA donne pouvoir à Monsieur Jacques BESSE

Absent excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 17 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Khadija BENOUAHI.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer.

D2026-03-01 – DEMANDES D'AIDES SOCIALES – DOSSIER 3-2026

DOSSIER 3-2026

La personne élève seule son enfant à charge âgé de 15 ans. Elle occupe un logement sur la commune depuis 2023. Actuellement, son loyer est de 662€ (charges comprises). Le APL s'élèvent à 323.01€ et bénéficie des aides suivantes : ASF (Allocation Soutien Familial) d'un montant de 200.78€, une Prime d'activité d'un montant de 87.94€, et du RSA (Revenu de Solidarité Active) d'un montant de 291.77€ et enfin de l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi) d'un montant de 553.50€ soit un total de 1457€. Ses charges totales s'élèvent à 952.52€. **Le reste à vivre est donc d'un montant de 504.48€.**

Depuis plusieurs années, elle enchaîne différents **emplois précaires**, notamment dans les secteurs de la restauration et de la vente, afin de subvenir aux besoins de sa famille.

La personne occupait dernièrement un poste dans le secteur de la vente dans le cadre d'un **CDD, arrivé à son terme en mars 2026 et qui n'a pas été renouvelé.**

La personne a une dette locative importante auprès de son bailleur social, ALTEAL qui est à ce jour d'un montant de 1953.88€. Un paiement par carte bancaire a été effectué le 02 août 2026 d'un montant de 250€.

Au regard de sa situation, **la Maison des Solidarités de Colomiers sollicite une aide financière auprès du CCAS d'un montant de 600 €,** afin de participer à la résorption de sa dette locative auprès de son bailleur social ALTEAL et de soutenir Madame dans le maintien de son logement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas accorder l'aide demandée
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accepte par 0 voix pour, 11 contre, 0 abstention

Par :

Voix pour :	0
Voix contre :	11
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Thierry ZANATTA

Nombre de Votants		
Exercices	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 11/09/2026		
Date d'affichage : 11/09/2026		

- dépôt en Préfecture le 29/09/2026
- publication ou notification le 29/09/2026

